

Séance du 10 février 2015 à 19 heures

Commune de Cieurac – Salle des fêtes

Aujourd'hui, mardi dix février deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cieurac – Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 6 possédant une procuration  
7 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),  
Mme GARRIGOU (sup),  
M. RAFFY Gilles (tit),  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit),  
Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit),  
Mme LOOCK Martine (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit),  
M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit),  
Mme BOUIX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain (tit) procuration de M. TESTA Francesco (tit),  
Mme BOYER Noëlle (tit), M. SINDOU Géraud (tit), M. DELPECH Bernard (tit),  
Mme LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit),  
M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit),  
M. TILLOU José (tit) procuration de, Mme LANES Bénédicte (tit),  
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. DUJOL Jean-Paul (tit),  
M. VAZ Victor (tit),

CAILLAC  
CATUS

M. PEYRUS Guy (tit),  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),

CRAYSSAC  
ESPERE  
FONTANES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),  
Mme BOURDARIE Paulette (tit) procuration de M. PETIT Jean (tit),  
Mme VALETTE Roselyne (tit),  
M. MOLINIE Romuald (tit),  
Mme SOLIVERES Hélène (sup) procuration de M. CANCEIL Philippe (tit),

LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),  
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),  
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),  
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),  
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),  
M. REIX Jean-Albert (tit),  
M. SABOT Aimé (tit),  
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),  
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),  
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup)  
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),  
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit),  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),

ST DENIS CATUS  
SAINT GERY  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

M. FIGEAC Philippe (tit),  
M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup),  
M. FERNANDEZ Pierre (tit)  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),  
M. LAVAU Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit)  
M. ANNES Jean-Pierre (tit),  
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. BOUIX Catherine,

AR PREFECTURE

046-200023737-20150210-10\_02\_2015\_03-DE  
Reçu le 13/02/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

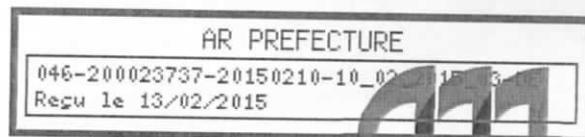
**POLE RESSOURCE – Finances**

**Objet : Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

**A été adopté à LA MAJORITE**

**1 contre : M. Christian FOURNIER**

**2 abstentions : M. Jean-Noël GALTHIE et M. Roland HUREAUX**



GRAND  
CAHORS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 10 février 2015

Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège LAYRISSE

Service : Finances

**Objet : Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 86 de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dans le cadre de l'adoption du régime fiscal de la taxe professionnelle unique, tel que défini à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), la CLETC a établi son rapport provisoire.

Ce rapport doit être transmis pour approbation aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Conformément à la réglementation, la CLETC s'est réunie le 5 février 2015 pour proposer la fixation des attributions de compensations (AC) suite à la reconnaissance de l'intérêt communautaire de la Scène de Musique Actuelle et pour régulariser la dotation de désendettement voirie versée à certaines communes.

Le rapport provisoire de la CLETC du 5 février 2015 est annexé à la présente délibération. Ce rapport deviendra pleinement exécutoire après adoption par les conseils municipaux.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- L'approbation du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 5 février 2015, ci-annexé ;
- b- L'approbation du montant prévisionnel des attributions de compensation ;
- c- De donner à Monsieur Le Président ou son représentant l'autorisation de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président  
Jean-Marc VASSOUZE-FAURE



